

connoître les nouvelles intentions du Roi, s'il lui plaisoit de les manifester : ce qui a été fait ; & comme on n'y a rien vû de nouveau, on indiqua au 29. pour se réunir encore. De-là la séance a été remise au 4. Janvier.

Ce jour-là les Genis du Roi étant entrés ont apporté de nouvelles Lettres de Jussion en forme de Lettres Patentes ; en voici le préambule.

*L'interruption de voire service dans laquelle vous perséverez, devient de plus en plus si préjudiciable à nos Sujets que nous ne saurions le tolérer plus long-tems. Les allarmes que vous donnez pour motif, devoient d'autant moins vous porter à une inaction si contraire à votre devoir & au serment que vous avez fait, que nous vous avons donné dans tous les tems des témoignages de notre attention à maintenir les Loix de notre Royaume, & que la bonté avec laquelle Nous écoutons tout ce que vous avez à Nous représenter, devoit vous inspirer la confiance : vous trouverez toujours dans notre amour pour nos Peuples la ressource la plus assurée. A ces causes, &c.*

L'unanimité que les premieres Lettres de Jussion avoient un peu altérée, a été tout-à-fait rompuë par celles-ci : elles ont donné lieu à trois avis différens : le premier, qui n'a eü qu'un petit nombre de voix, a été de reprendre sur le champ le service. Le second a été vû que ces nouvelles Lettres de Jussion ne contiennent rien que des promesses vagues, & ne changent rien à l'état des choses, les mêmes raisons qui avoient forcé le Parlement à ne pas obtempérer la premiere fois, le mettent dans l'impossible de se relâcher de son devoir cette fois-ci. Cet avis a eü quarante-six voix. Le troisieme avis, qui a été